

Montréal, le 19 décembre 2002

Par télécopieur

À : TOUS LES PARTICIPANTS

**Objet : Évaluation du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance
de SCGM en vue de son renouvellement
Dossier R-3494-2002**

La Régie a reçu, en date du 12 décembre 2002, le rapport du Groupe de travail portant sur les thèmes à discuter au cours de la Phase 2 de l'évaluation du mécanisme incitatif, déposé en suivi de la décision D-2002-255 datée du 20 novembre 2002.

La Régie a pris connaissance du rapport et considère que ce dernier ne répond pas à ses attentes telles qu'exprimées dans la décision D-2002-255. Aussi, elle informe les participants, par la présente, qu'elle n'est pas en mesure de rendre la décision procédurale prévue et fera part de ses instructions ultérieurement.

Conséquemment, la Régie informe les parties que les rencontres du Groupe de travail prévues pour janvier 2003 devront être reportées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/sp